

## Le chômage - Les syndicats professionnels. La Prévoyance et la Mutualité. N°7 et 8.

**Numéro d'inventaire** : 1986.01215.1

**Auteur(s)** : Georges Dascher

Camille Charier

**Type de document** : couverture de cahier

**Éditeur** : Charier (C.) (Saumur)

**Période de création** : 4e quart 19e siècle

**Date de création** : 1895 (vers)

**Collection** : La Prévoyance et la Mutualité ; 7 et 8

**Inscriptions** :

- nom d'illustrateur inscrit : Dascher (G.)

**Description** : Papier épais beige avec chromolithographies sur le plat supérieur (2 vignettes légendées) + texte imprimé en page 4. Adhésif.

**Mesures** : hauteur : 224 mm ; largeur : 171 mm

**Notes** : - Recto divisé en deux vignettes (gravures de Dascher avec un court texte de légende d'Er. Richa): N°7: "Le chômage" (manifestation d'ouvriers dans une rue)/ N°8: "Les syndicats professionnels" (ouvriers agricoles autour d'une batteuse à vapeur appartenant à leur syndicat). - Verso : "Les grandes batailles du monde" (Tableau chronologique > 1870) .

**Mots-clés** : Protège-cahiers, couvertures de cahiers

Morale (y compris morale corporelle : hygiène)

**Filière** : Élémentaire

**Niveau** : Élémentaire

**Autres descriptions** : Langue : Français

Nombre de pages : 2

ill. en coul.

## La Prévoyance et la Mutualité



N° 7. — LE CHOMAGE.

Le chômage est une éventualité redoutable pour les ouvriers : c'est une interruption *forcée* du travail, tandis que la grève est un arrêt *voulu*. Il n'y a donc rien de commun entre les deux états de choses. Le chômage est la conséquence de causes économiques étrangères à l'action de l'ouvrier qui en est victime. Il y aurait donc imprévoyance de sa part à négliger la garantie, incomplète il est vrai, mais appréciable, que lui offrent les compagnies d'assurance, en cas de chômage. Un père de famille soucieux de ses devoirs doit songer à l'imprévu.

ER. RICH.



N° 8. — LES SYNDICATS PROFESSIONNELS.

Les syndicats professionnels ont exclusivement pour objet l'étude et la défense des intérêts économiques, industriels, commerciaux et agricoles. L'expérience et la raison démontrent que l'isolement de l'individu n'aboutit qu'à un résultat limité ; tandis que l'association est la force qui enfante le progrès. En évitant que chacun ne s'épuise dans un effort acharné et infécond, les syndiqués ressentent immédiatement les effets du bien-être matériel qui résulte de leur groupement et l'avantage moral qui s'en dégage. L'avenir est dans l'association.

ER. RICH.